

Réunion du Comité Syndical du 15 FEVRIER 2016

PROCES VERBAL

Date de la convocation : 04 Février 2016

Présidents de séance :

- Monsieur Bernard DUPERAT, Président par intérim (Ouverture de séance, Désignation secrétaire de séance et approbation du compte-rendu du 26/01/2016)
- Monsieur André ACOLAS, Doyen d'âge (Election Président)
- Monsieur Gilles BENOIT, Président

Secrétaire de séance : Monsieur Dominique TELLIEZ (Commune de Saint-Doulchard)

Présents avec voix délibérative : M. THEBAULT (Allogny) ; M. DESHOULIERES (Allouis) ; M. ACOLAS (Avord) ; Mme CHAUVEAU (Azy) ; M. BAUDON (Baugy) ; M. CHALOPIN (Berry-Bouy) ; M. BLANC (Bourges) ; M. BOUGRAT (Brécy) ; M. GOUVERNAIRE (Chaumoux-Marcilly) ; M. KERVELLA (Etrechy) ; M. POLICARD (Farges-en-Septaine) ; M. RIVAUD (Foëcy) ; M. BENARD (Fussy) ; M. SAUTEREAU (Gron) ; Mme VINCON (La Chappelle-Saint-Ursin) ; M. LELOUP (Les Aix-d'Angillon) ; M. DUPERAT (Marmagne) ; M. BLIAUT (Mehun-sur-Yèvre) ; M. PASSE (Montigny) ; M. MAROT (Morogues) ; M. RIPARD (Moulins-sur-Yèvre) ; Mme LESPAGNOL (Nohant-en-Gout) ; Mme COULON (Osmoy) ; M. LETOURMY (Quantilly) ; M. DESROCHES (Rians) ; Mme SAISSSELIN (Saint-Ceols) ; M. TELLIEZ (Saint-Doulchard) ; M. BENOIT (Saint-Eloy-de-Gy) ; M. BARON (Sainte-Solange) ; M. DOHOLLOU (Saint-Germain-du-Puy) ; M. DUTEIL (Saint-Martin-d'Auxigny) ; Mme LEBLANC (Saint-Michel-de-Volangis) ; M. GROUSSON (Saint-Palais) ; M. BAILLY (Savigny-en-Septaine) ; M. MOREAU (Soulangis) ; M. TERNIER (Vasselay) ; Mme HOVASSE PRELY (Vierzon) ; M. COSSON (Vignoux-sous-les-Aix) ; M. LAMOUREUX (Villabon) ; M. VAGNAT (Villequiers).

Présents sans voix délibérative : M. TINAT (Bourges) ; M. POISSON (Fussy) ; M. TAUPIN (Marmagne) ; Mme GUILLAUDEAU (Rians) ; M. RENARD (Sainte-Solange) ; Mme MATHONNIERE (Saint-Michel-de-Volangis) ; M. DUPONT (Vignoux-sous-les-Aix) ; M. ROMAIN (Villequiers).

Absents excusés : M. POLICARD (Couy) ; Mme URBAIN (Humbligny) ; Mme RASSION (La Chapelle-Saint-Ursin) ; M. SALAK (Mehun-sur-Yèvre) ; M. BLAIN (Menetou-Salon) ; M. OZON (Saint-Palais) ; M. de PAUL (Soulangis) ; Mme SENUT (Vasselay) ; Mme TORCHY (Vignoux-sur-Barangeon).

Pouvoirs : M. POLICARD (Couy) à M. BENARD (Fussy) ; M. BLAIN (Menetou-Salon) à M. DUPERAT (Marmagne) ; Mme TORCHY (Vignoux-sur-Barangeon) à M. BENOIT (Saint-Eloy-de-Gy).

M. DUPERAT, Président par intérim, ouvre la séance en précisant que le quorum est atteint. Avant de commencer, M. DUPERAT excuse l'animateur principal, Monsieur Jérémy JOLIVET.

- Désignation du secrétaire de séance (Monsieur Bernard DUPERAT, Président par intérim)

Comme pour toute séance, le conseil syndical a obligation de désigner, au début et pour toute la durée de la séance, un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire, lesquelles consistent à rédiger le compte-rendu de ladite séance (Article L2121-15 du CGCT).

M. Dominique TELLIEZ (Commune de Saint-Doulchard) se propose et est désigné secrétaire de séance par l'organe délibérant.

- Approbation du Compte-rendu (Monsieur Bernard DUPERAT, Président par intérim)

M. DUPERAT demande si les délégués ont des remarques concernant le compte-rendu ; en l'absence de remarques, le compte-rendu du 26/01/2016 est approuvé à l'unanimité.

Vu l'article L.5211-9 du CGCT, jusqu'à l'élection du nouveau président, les fonctions de président sont assurées par le doyen d'âge de l'assemblée. M.DUPERAT laisse donc place à Monsieur ACOLAS.

- Election d'un nouveau Président (Monsieur André ACOLAS, Doyen d'âge)

Monsieur André ACOLAS a invité le conseil syndical à l'élection du président.

Il est rappelé qu'en application des articles L.5211-2 et L.2122-7 du CGCT, « *Le Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu* ».

Monsieur André ACOLAS a fait appel de candidature pour le poste de Président.

Monsieur Gilles BENOIT (Commune de Saint-Eloy-de-Gy) a proposé sa candidature pour occuper cette fonction.

Premier tour de scrutin :

Chaque commune à l'appel de son nom, dépose dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

2 scrutateurs sont désignés pour procéder au dépouillement : Monsieur Alain DESHOULIERES (Commune d'Allouis) et Monsieur Jean-Pierre CHALOPIN (Commune de Berry-Bouy).

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	43
- à déduire : bulletins litigieux (énumérés aux articles L 65 et L 66 du code électoral) :	0
- reste pour le nombre de suffrages exprimés :	

Monsieur Gilles BENOIT	39
Monsieur Bernard DUPERAT	02
Bulletins Blancs	02

Décision :

Après dépouillement, Monsieur Gilles BENOIT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé Président et est immédiatement installé.

- Election des Vice-Présidents (Monsieur Gilles BENOIT, Président)

Monsieur Gilles BENOIT, Président nouvellement installé, a invité le conseil syndical à l'élection des Vice-Présidents.

Il est rappelé que les Vice-Présidents sont élus selon les mêmes conditions que le Président et vu l'article 6 des statuts du SIVY: « Le Comité Syndical élit : un président et des vice-présidents dont le nombre est librement déterminé par le comité syndical, lors de son installation, sans que ce nombre ne puisse excéder 10 % de l'effectif du comité syndical. En application des dispositions combinées des articles L.5211-2 et L.2122-7 du CGCT, pour l'élection du président et des autres membres du bureau, dans l'hypothèse où, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin où l'élection a lieu à la majorité relative. Ce même article précise qu'en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ».

Vu la délibération n° 02/2013 déterminant le nombre de Vice-Présidents à 4 ;

1^{er} Vice-Président :

Monsieur Gilles BENOIT a fait appel de candidature pour le poste de 1^{er} Vice-Président

Monsieur Bernard DUPERAT (Commune de Marmagne) a proposé sa candidature pour le poste de 1er Vice-Président.

Premier tour de scrutin :

Chaque commune à l'appel de son nom, dépose dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

2 scrutateurs sont désignés pour procéder au dépouillement : Monsieur Alain DESHOULIERES (Commune d'Allouis) et Monsieur Jean-Pierre CHALOPIN (Commune de Berry-Bouy).

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	43
- à déduire : bulletins litigieux (énumérés aux articles L 65 et L 66 du code électoral) :	0
- reste pour le nombre de suffrages exprimés :	
Monsieur Bernard DUPERAT	43

Décision :

Après dépouillement, Monsieur Bernard DUPERAT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 1^{er} Vice-Président.

2^{ème} Vice-Président :

Monsieur Gilles BENOIT a fait appel de candidature pour le poste de 2^{ème} Vice-Président.

Candidats :

- Monsieur Pascal BLANC (Commune de Bourges) et Monsieur Thierry COSSON (Commune de Vignoux-sous-les-Aix)

Premier tour de scrutin :

Chaque commune à l'appel de son nom, dépose dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

2 scrutateurs sont désignés pour procéder au dépouillement : Monsieur Alain DESHOULIERES (Commune d'Allouis) et Monsieur Jean-Pierre CHALOPIN (Commune de Berry-Bouy).

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	43
- à déduire : bulletins litigieux (énumérés aux articles L 65 et L 66 du code électoral) :	0
- reste pour le nombre de suffrages exprimés :	
Monsieur Pascal BLANC	14
Monsieur Thierry COSSON	27
Bulletins blancs	02

Décision :

Après dépouillement, Monsieur Thierry COSSON ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 2^{ème} Vice-Président.

3^{ème} Vice-Présidente :

Monsieur Gilles BENOIT a fait appel de candidature pour le poste de 3^{ème} Vice-Président.

Madame Anne-Françoise SAISSSELIN (Commune de Saint-Céols) a proposé sa candidature pour le poste de 3^{ème} Vice-Présidente.

Premier tour de scrutin :

Chaque commune à l'appel de son nom, dépose dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

2 scrutateurs sont désignés pour procéder au dépouillement : Monsieur Alain DESHOULIERES (Commune d'Allouis) et Monsieur Jean-Pierre CHALOPIN (Commune de Berry-Bouy).

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	43
- à déduire : bulletins litigieux (énumérés aux articles L 65 et L 66 du code électoral) :	0
- reste pour le nombre de suffrages exprimés :	
Madame Anne-Françoise SAISSSELIN	42
Bulletin blanc	01

Décision :

Après dépouillement, Madame Anne-Françoise SAISSSELIN ayant obtenue la majorité absolue des suffrages, a été proclamée 3^{ème} Vice-Présidente.

4^{ème} Vice-Président :

Monsieur Gilles BENOIT a fait appel de candidature pour le poste de 4^{ème} Vice-Président.

Monsieur Daniel BENARD (Commune de Fussy) a proposé sa candidature pour le poste de 4^{ème} Vice-Président.

Premier tour de scrutin :

Chaque commune à l'appel de son nom, dépose dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

2 scrutateurs sont désignés pour procéder au dépouillement : Monsieur Alain DESHOULIERES (Commune d'Allouis) et Monsieur Jean-Pierre CHALOPIN (Commune de Berry-Bouy).

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	43
- à déduire : bulletins litigieux (énumérés aux articles L 65 et L 66 du code électoral) :	0
- reste pour le nombre de suffrages exprimés :	
Monsieur Daniel BENARD	40
Monsieur Pascal BLANC	01
Bulletins blancs	02

Décision :

Après dépouillement, Monsieur Daniel BENARD ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 4^{ème} Vice-Président.

Monsieur BENOIT, Président du SIVY rappelle les résultats des élections :

- Président : Monsieur Gilles BENOIT (Commune de Saint-Eloy-de-Gy) ;
- 1^{er} Vice-Président : Monsieur Bernard DUPERAT (Commune de Marmagne) ;
- 2^{ème} Vice-Président : Monsieur Thierry COSSON (Commune de Vignoux-sous-les-Aix) ;
- 3^{ème} Vice-Présidente : Madame Anne-Françoise SAISSSELIN (Commune de Saint-Céols) ;
- 4^{ème} Vice-Président : Monsieur Daniel BENARD (Commune de FUSSY).

- Délégations au Président (Monsieur Gilles BENOIT, Président)

Monsieur Gilles BENOIT ayant été élu Président du SIVY ce 15 février 2016, il convient dès lors de lui attribuer ses délégations ;

Monsieur Gilles BENOIT, Président, propose,

Considérant l'article L.5211-9 du CGCT et dans un souci de favoriser une bonne administration du syndicat intercommunal, il est proposé au Comité Syndical, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur Gilles BENOIT, le Président, les délégations de pouvoir et de signature suivantes :

1. De procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
2. De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget, et conformément aux dispositions de l'article 28 du code des marchés publics ;
3. De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 150 000 € par le Comité Syndical ;
4. De passer les contrats d'assurances ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
5. D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
6. De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
7. D'intenter au nom du syndicat les actions en justice ou de défendre le syndicat dans les actions intentées contre lui, dans tous les cas ;
8. De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules syndicaux ;
9. De signer toute nouvelle convention, tout renouvellement de convention ou tout avenant aux conventions en cours ;
10. D'approuver toute charte ou convention en partenariat avec d'autres organismes qui n'engagent pas financièrement le Syndicat.

Les décisions prises par le Président en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations des comités syndicaux portant sur les mêmes objets.

Le Président doit rendre compte à chacune des réunions du comité syndical des décisions prises suite à cette délégation en vertu de l'article L.5211-10 et du L.2122-23 du CGCT.

Le comité syndical peut mettre fin à la délégation.

Pour : 43
Contre : 0
Abstention (s) : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Syndical.

- Point d'actualité (Monsieur Geoffrey VISI, Chargé de mission)

Marchés Publics

M. VISI indique que la consultation a démarré le 3 février pour une durée de 37 jours. Il précise que la date et l'heure limite de remise des offres est fixée le vendredi 11 mars 2016 à 15h00.

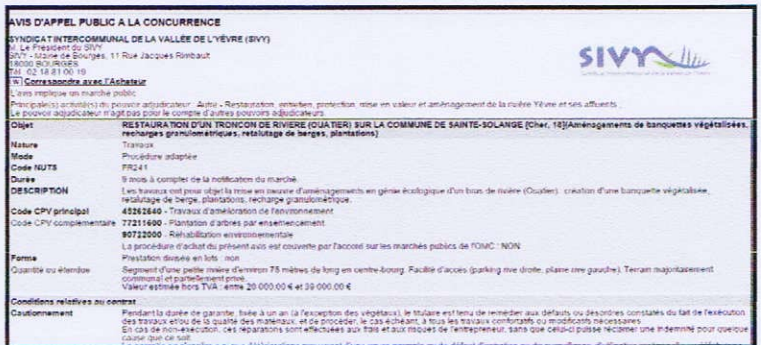
Il mentionne que des mails d'informations ont été envoyés, au début de la consultation, aux entreprises susceptibles de répondre aux marchés et ajoute que la démarche semble être efficace, avec une centaine de retraits de Dossiers de Consultations des Entreprises (DCE) pour les 3 marchés en consultation.

Il explique les travaux de la cellule animation directement liés à la consultation en cours :

- réponses aux questions des entreprises : il convient d'être particulièrement vigilant quant aux réponses apportées. Certaines questions/réponses doivent être transmises à l'ensemble des Bureaux d'Etudes et Entreprises ayant retirés un dossier afin de respecter le principe d'égalité des candidats ;
- organisation et réalisation des visites de sites concernés par les travaux avec les entreprises qui en font la demande (Quatier à Sainte-Solange, Annain à Mehun-sur-Yèvre, Allouis et Berry-Bouy, Colin à Morogues...),
- préparer les documents post-consultation (registre des dépôts, ouverture des plis, grille de classement...).

Il ajoute que la commission MAPA devra se réunir fin mars début avril 2016 afin d'évaluer les candidatures des entreprises sur la base de critères techniques et économiques retenues.

Il mentionne également que les marchés publics sont consultables depuis le site internet du SIVY : onglet « espace professionnel », rubrique « marchés publics ».



Site internet du SIVY : <http://www.vallee-yevre.com/>

Interventions projetées en 2016

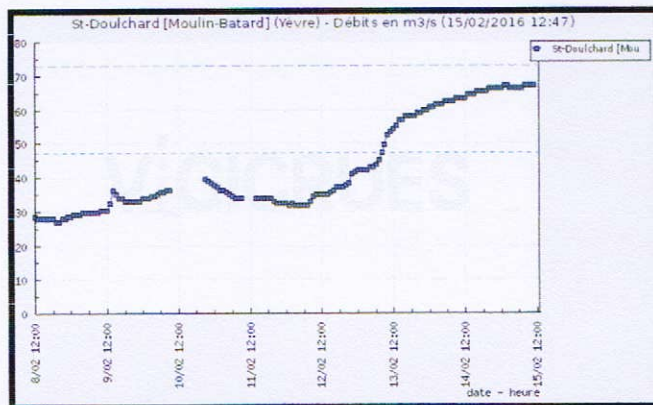
M. VISI précise qu'au début du mois, plusieurs courriers et fiches informations ont été envoyés aux riverains concernés par les projets de plantations, de gestion des embâcles et d'entretien de la végétation.

Il ajoute qu'en réponse à ces courriers, plusieurs propriétaires ont contacté la cellule animation pour obtenir des informations supplémentaires sur l'intervention prévue ou simplement pour transmettre les coordonnées de leurs locataires. Il mentionne qu'une rencontre terrain a eu lieu le matin même sur Morogues et que d'autres suivront dans les prochains jours.

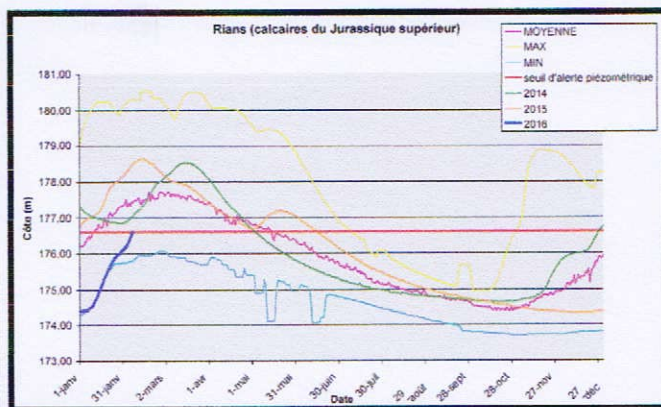
Concernant la restauration des berges sur l'Annain, Monsieur VISI indique que les derniers détails (plantations, clôtures) de l'avant projet (définition et localisation des clôtures et plantations ponctuelles) ont été défini fin janvier.

Concernant le projet de restauration d'un segment de la rivière Quatier à Sainte-Solange, Monsieur VISI explique que les délégués de la Commune se rendront prochainement dans les locaux du SIVY pour la signature de la convention. Il précise également qu'une rencontre avec le propriétaire de la vanne située en aval devrait être fixée prochainement et insiste sur l'importance de la gestion de cette vanne pour la réussite de l'opération.

Point sur la ressource en eau



L'Yèvre à Saint-Doulchard (Moulin Batard)



Piézomètre de Rians

M. VISI indique que les crues actuelles sont habituelles pour la saison et précise que l'absence de précipitations prévues pour les prochains jours devrait orienter à la baisse des niveaux.

Il ajoute également que les précipitations des mois de janvier et février sont sensiblement supérieures aux normales saisonnières (131 mm sur Bourges en janvier contre 60 mm pour la normale), ce qui permet la recharge des nappes (cf. : voir graphique piézomètre de Rians).

Agenda

M. VISI précise les diverses rencontres et réunions en rapport avec le Contrat Territorial :

- visite de site avec les entreprises (16,18 et 25 février 2016),
- rencontre des riverains pour le projet plantation sur le Colin à Sainte-Solange (19 février 2016),
- rendez-vous avec Nature 18 (17 février 2016),
- rencontre terrain concernant le projet de restauration d'une frayère à brochet prévu pour 2017 (9 mars),
- réunion de présentation des projets concernant le stage 2017 (le 10 mars 2016 à Avord et le 15 mars 2016 à Gron).

M. VISI termine en indiquant les diverses commissions prévues prochainement :

- rendez-vous avec l'Association de Veille Environnementale du Cher (AVEC), le 24 février,
- comité technique Trame Verte et Bleue (Pays de Bourges), le 29 février,
- commission « Quantité » du SAGE Yèvre/Auron, le 29 février.

Les délégués n'ayant pas de questions, Monsieur BENOIT clôture la séance et invite les délégués au verre de l'amitié.

Le prochain Conseil Syndical aura lieu en mars/avril 2016

Indemnités de fonction Président et Vice-Présidents,
Affaires courantes....

Le présent procès-verbal, dressé le 15/02/2016 à 19h30 en double exemplaire a été, après lecture, signé par Le Président par Intérim, Le Doyen d'âge, les Scrutateurs, le Secrétaire de séance et le Président.

→ **Président par intérim** : Monsieur Bernard DUPERAT



→ **Doyen d'âge** : Monsieur André ACOLAS



→ **Deux scrutateurs** :

✓ Monsieur Alain DESHOULIERES



✓ Monsieur Jean-Pierre CHALOPIN



→ **Secrétaire de séance** : Monsieur Dominique TELLIEZ



→ **Président du Syndicat** : Monsieur Gilles BENOIT



Acte déposé à la
Préfecture du Cher, le

23 FEV. 2016



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE LA VALLEE D'YEVRE**
Siège : Mairie de BOURGES